



L.F.C.E.B.
CAL

Le 23 décembre 2010

Lettre 09/10

A tous les arbitres de la L.F.C.E.B.
A tous les cercles de la L.F.C.E.B.

Objet : Modifications des Règlements FIE et rappels de début d'année

Madame, Monsieur, Maître,

Veillez trouver ci-dessous un relevé des modifications importantes aux règlements FIE suite au congrès FIE de décembre 2010 ainsi que quelques rappels concernant l'application de certains points de Règlement.

Nous insistons sur l'importance d'un arbitrage régulier et d'une lecture attentive et itérative des Règlements dans le maintien d'une pratique de qualité.

S'il est évident que les tireurs se doivent d'être respectueux envers les arbitres, les organisateurs et leurs adversaires notamment en ce qui concerne la ponctualité de la présentation sur la piste, il nous semble important de rappeler que la réciproque s'applique également aux arbitres. Ceux-ci se doivent d'arriver à l'heure sur le lieu de la compétition et pour répondre à l'appel du Directoire Technique.

Pour rappel, l'ensemble des documents concernant l'arbitrage (y compris les Règlements FIE mis à jour) sont disponibles sur le site internet de la LFCEB à l'adresse :
<http://www.escrime-ligue.be/cal.php>.

- **Non-Combativité**

La définition de la « non-combativité » (article t.87.4) a été modifiée comme suit :

« Si **un des deux** critères ci-dessous est présent, il y a non-combativité :

1. critère de temps : **environ** une minute de combat sans touche
2. absence de contact de fer **ou** distance excessive (supérieure à la distance d'un marché-fente) **pendant au moins 15 secondes** »

Il est important de noter qu'**elle n'est plus sanctionnée** par un carton et qu'elle n'est d'application qu'au cours d'un match **en élimination directe**.

L'arbitre constatant la non-combativité :

- Dans les épreuves individuelles (t.87.5) : Lors de la première ou de la deuxième manche, l'arbitre passera directement à la manche suivante. Lors de la dernière manche, l'arbitre arrêtera le match et procédera d'office à une dernière minute de combat qui sera **tirée entièrement** (c'est-à-dire que le match continue jusqu'à la fin de la minute ou jusqu'à ce qu'un tireur atteigne 15 touches) et **précédée d'un tirage au sort** pour déterminer le vainqueur en cas d'égalité à la fin du temps. Il n'y a pas de temps de repos accordé.
- Dans les épreuves par équipes (t.87.6) : L'arbitre passera directement au relais suivant. Lors du dernier relais, l'arbitre procédera à une minute supplémentaire suivant les mêmes modalités qu'en match individuel.

- **Règlement du matériel**

- Il est à rappeler qu'un dispositif de sécurité empêchant le débranchement du fil de corps au cours du combat est obligatoire, qu'il soit accroché à l'arme ou au fil de corps.
- Au fleuret : le contact électrique entre la veste conductrice et la bavette du masque doit être assuré à l'aide d'un fil électrique de couleur blanche ou claire et de deux pinces crocodiles. Ce fil doit être placé **du côté du bras non armé**.
- Le port du masque à visière transparente **au fleuret et à l'épée** est toujours **interdit en compétition**.

- **Comportement**

La CAL souhaite rappeler que le respect de l'adversaire et de l'arbitre est une valeur essentielle de notre sport. Nous insistons donc sur l'obligation de **saluer l'adversaire et l'arbitre** au début et à la fin du match. Après la décision de la dernière touche, les tireurs doivent se placer **sur la ligne de mise en garde** pour effectuer le salut et doivent **serrer la main de l'adversaire**. De même, sans être une obligation réglementaire, il nous semble être d'une correction minimale que de serrer la main de l'arbitre en fin de poule et des matchs d'élimination directe.

Les arbitres doivent être attentifs à ne pas permettre que les manifestations excessives de mauvaise humeur (p. ex. grossièretés, jet de bouteilles, etc.) et les critiques intempestives de l'arbitrage troublent l'ordre sur la piste, et à ne pas autoriser certains comportements particulièrement irrespectueux envers le tireur adverse, l'arbitre et l'esprit du sport (p. ex. insultes, jet de masque, brutalité...). Ces comportements doivent être sanctionnés.

La Présidente et l'ensemble des membres de la CAL vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année et espèrent vous revoir très prochainement sur le bord des pistes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Maître, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Pour la CAL,
Martin Colard